

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 8 septembre 2025

SUCCESSION Mr Silvestre GELORMINI

Dossier 1008106/JJL/JJL/AA

Vos réfs :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
PALNECA

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA (20166)le 29.07.2025

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :
A l'origine le bien appartenait, par suite des faits et actes antérieurs au 1^{er} janvier 1956 à :
Monsieur Silvestre GELORMINI et Madame Angeline SANTONI son épouse.
Monsieur est né à VENTISERI le 15 mai 1878 et décédé à TUNIS le 7 novembre 1954.
Madame est née à PALNECA le 2 mai 1887 et décédée à LINGUIZZETTA le 10 octobre 1971.
Laisant pour leur succéder :

- Madame Georgette GELOMINI , née à TUNIS le 9 mars 1910
- Monsieur Jean-Pierre GELORMINI, né à TUNIS le 23 mars 1913
- Madame Blanche GELORMINI née à TUNIS le 12 avril 1916
- Madame Marie Félicité GELORMINI née à TUNIS, le 25 février 1920
- Madame Catherine GELORMINI, née à TUNIS le 12 juin 1925

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de PALNECA

Une maison d'habitation cadastrée :

- Section D, numéro 289 ; Lieudit STRINELLA

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "
"

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière "

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI